



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hausse du prix du pain

Question au Gouvernement n° 4532

Texte de la question

HAUSSE DU PRIX DU PAIN

M. le président. La parole est à M. André Villiers.

M. André Villiers. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Elle concerne la hausse du prix du pain, l'imputation de sa responsabilité et l'action du Gouvernement.

Commençons par la hausse du prix du pain. En moyenne, le prix d'une baguette est de 90 centimes mais il pourrait flamber car tous les voyants économiques sont au rouge : le prix de la matière première qu'est le blé, celui de la farine par répercussion, mais surtout les prix de l'énergie, des salaires (*Exclamations sur quelques bancs du groupe GDR*) et des autres charges. Entre novembre 2020 et novembre 2021, entendez que le cours du blé tendre est passé de 193 à 297 euros par tonne, soit une hausse de près de 54 % en un an. Les raisons sont multiples : rendements catastrophiques en Russie et au Canada, sécheresses et incendies à travers le monde. Les boulangers n'ont pas le choix : ils doivent répercuter la hausse du prix de la farine, conséquence de la hausse du prix du blé. Monsieur le ministre, je lance donc l'alerte : attention aux troubles qui pourraient survenir si l'État ne garantissait plus notre souveraineté alimentaire. Le pain est un produit symbole.

J'en viens ensuite à la responsabilité de la hausse du prix du pain : attention à ne pas faire croire aux Français que les agriculteurs seraient des profiteurs de crise qui bénéficieraient de la hausse du prix du blé : c'est faux ! Vous le savez, nous le savons, ce n'est pas le cas.

M. Jean-Paul Lecoq. Les profiteurs de crise sont au CAC40 !

M. André Villiers. Au contraire, nous échouons encore et encore à rémunérer les agriculteurs ! La part de la matière première, le blé, ne représente que 3 à 4 % du prix du pain : voilà la vérité !

M. Jean-Paul Lecoq. Il faut augmenter les salaires !

M. André Villiers. Ma question est donc la suivante : quelles actions et quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre,...

M. Loïc Prud'homme. Il nous donnera de la brioche !

M. André Villiers. ...et selon quel calendrier, pour contenir la hausse du prix du pain, d'une part, et pour communiquer sur les responsabilités de cette hausse, d'autre part ? Monsieur le ministre, les agriculteurs, les boulangers et les Français attendent vos réponses. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UDI-I.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises.

M. Alain Griset, ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises. Vous avez raison, monsieur le député, le pain, et la baguette en particulier, font partie de l'image de la France.

M. Christian Hutin, M. Jean-Paul Lecoq et . Et le béret !

M. Alain Griset, ministre délégué . Les Français consomment en moyenne une baguette tous les deux jours et c'est à juste raison que son prix les préoccupe. Depuis 1987, ce prix n'est plus réglementé et peut être fixé par les boulangers. Nous constatons néanmoins qu'en vingt ans, l'augmentation a été relative puisqu'elle s'est limitée à 23 centimes.

Cette année, vous l'avez souligné, les boulangers subissent cependant plusieurs augmentations : celle du prix de la farine, due à l'augmentation du prix du blé, celles des prix de la levure et du papier et celle des salaires – une négociation a en effet abouti à une augmentation salariale de 1,1 %. (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR.*) On peut donc légitimement penser que le prix de la baguette pourrait augmenter.

Il y a néanmoins 37 000 boulangers en France, auxquels il faut ajouter la grande distribution et les dépôts de pain. Aussi peut-on considérer, au regard de la concurrence, que l'augmentation du prix de la baguette sera limitée – en tout cas, nous pensons qu'elle le sera –, certains estimant qu'elle ne dépassera pas 5 %, ce qui est notre souhait. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. André Villiers](#)

Circonscription : Yonne (2^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4532

Rubrique : Pouvoir d'achat

Ministère interrogé : Petites et moyennes entreprises

Ministère attributaire : Petites et moyennes entreprises

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 novembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [17 novembre 2021](#)